

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 4/07/2016

Objet de la délibération : Approbation d'une subvention à l'Association Culturelle du Pays de St Bonnet le Château

L'an deux mille seize et le sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Jean Claude Civard excusé a donné procuration à Jean Pierre Dubost

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Colette Ferrand, Bernadette El Asri, Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2016

Monsieur le président rappelle que depuis la création du cinéma intercommunal en février 2008, l'Association culturelle du Pays de St Bonnet le Château épaula avec succès la communauté de communes, en ce qui concerne l'animation de cet équipement, car la billetterie du cinéma se situe bon an mal an autour de 20 000 entrées annuelles, alors que l'optimum de l'étude de marché préalable était fixé à 13 500 entrées annuelles. Aussi, l'association sollicite aujourd'hui la communauté de communes pour une subvention exceptionnelle de 400 €, en sus de la subvention de fonctionnement annuelle. M. le président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

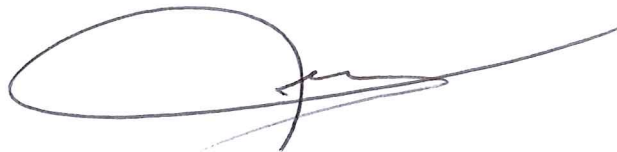
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € au bénéfice de l'Association culturelle du Pays de St Bonnet le Château.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château,
Le 7 juillet 2016

Le Président



Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2016